

SAUVEGARDE DE
L'ENCEINTE ANTIQUE
ET AMÉNAGEMENT
D'UN THÉÂTRE DE VERDURE
POUR DES
MANIFESTATIONS
CULTURELLES



RÉHABILITATION DU SITE ANTIQUE D'ALERIA

Un enjeu
de développement majeur !



CONTACT

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
Polu mecenatu / Pôle mécénat
et partenariats d'entreprise
CULTURE & PATRIMOINE
Palazzu di a Cullettività di Corsica
Giratoghju di u Marisciale Leclerc
20405 Bastia cedex 9
Tél.: 04 20 03 97 02 / Mobile : 06 18 60 12 70
mecenatu@isula.corsica
www.isula.corsica

Mécénat
Patrimoine

Mobilisation pour un patrimoine unique

Mécénat
Patrimoine

DEVENIR MÉCÈNE POUR...

SOUTENIR

des projets emblématiques

VALORISER

le patrimoine et la culture
au coeur de la méditerranée

CONTRIBUER

au rayonnement
et à l'attractivité de la Corse

Restauration d'urgence et
réhabilitation du site antique d'Aleria
en vue d'une ouverture au public

A l'issue d'un programme de conservation déjà engagé (études), la Collectivité de Corse prévoit d'aménager le site d'Aleria pour des manifestations. Un projet qui s'insère dans une démarche globale impliquant le site antique, le musée et la commune dans la redéfinition de l'offre patrimoniale d'Aleria, avec le renouvellement des contenus et des activités proposées.

L'ensemble du programme contribue à alimenter un territoire à forte identité tournée vers le patrimoine archéologique.



LE MÉCÉNAT, UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

66% de réduction pour les particuliers :

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du montant du don, dans la limite de **20 % du revenu imposable**.

Pour les entreprises, une réduction d'impôts

- **60 % du montant du don** jusqu'à 2 millions € de dons annuels
 - **40 % du montant du don** au-delà de 2 millions € de dons annuels
- Dans la limite de **20 000€** ou de **0,5% du chiffre d'affaires (HT)** lorsque ce dernier montant est plus élevé.

En cas de dépassement de ce plafond, il est possible de reporter l'excédent de réduction d'impôt sur 5 ans.